COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Yerville, le 18 novembre 2026

Violences envers les arbitres : le District de Football de Seine-Maritime réaffirme sa fermeté

Le District de Football de Seine-Maritime **condamne avec la plus grande fermeté les violences dont sont victimes les arbitres** sur et autour des terrains. Aucun enjeu sportif, aucune contestation ni aucune décision arbitrale ne saurait justifier de tels comportements.

La situation est préoccupante. Selon les données communiquées par la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) et l'UNAF 76 : **seuls 60 % des arbitres de moins de 22 ans ont renouvelé leur licence** et près des **deux tiers des arbitres ayant cessé leur activité** interrogés dans le cadre d'un sondage **évoquent les incivilités subies** ou observées comme principal **motif de leur départ.**

Derrière chaque arbitre se trouve une personne dont l'intégrité physique et psychologique doit être préservée. Les violences peuvent laisser des séquelles durables, parfois traumatisantes, et conduire des officiels à abandonner définitivement leur engagement.
Cette situation met en péril l'avenir de l'arbitrage et, par conséquent, celui de nos compétitions.
SANS ARBITRES, IL N'Y A PAS DE FOOTBALL.

UNE FERMETÉ DISCIPLINAIRE RÉAFFIRMÉE

Le Président, Jean-Claude LEROY, réaffirme sa détermination à voir ces comportements traités avec la plus grande rigueur. Le DFSM rappelle que le **barème disciplinaire fédéral fixe des sanctions de référence pouvant être aggravées par les commissions compétentes**, selon la gravité des faits et les circonstances de chaque dossier, dans le respect de leur indépendance.
Les sanctions encourues peuvent notamment comprendre :

- **Pour les licenciés fautifs :** de lourdes suspensions, des amendes, voire une radiation dans les cas les plus graves ;
- **Pour les clubs dont la responsabilité est engagée :** des sanctions financières, des retraits de points, des rencontres à huis clos, des suspensions de terrain ou une mise hors compétition.

Le District pourra également examiner, avec la CDA, les mesures nécessaires à la sécurité des officiels et se réserve la possibilité de se constituer partie civile, lorsque les conditions légales le permettent.

SIGNALER LES VIOLENCES, SAISIR LA JUSTICE

Le DFSM invite toute personne victime de violences ou de menaces à déposer plainte. Ces démarches sont essentielles pour permettre une réponse judiciaire adaptée, pouvant notamment conduire à des interdictions de stade lorsque les conditions légales sont réunies.
Les victimes et témoins peuvent également signaler les faits auprès de :

- DFSM : Lucie LENORMAND – llenormand@dfsm.fff.fr – 07 72 51 18 90
- SIGNAL-SPORTS : signal-sports@sports.gouv.fr
- J'ALERTE (FFF) : https://jalerte.fff.fr

Le District appelle l'ensemble des clubs, dirigeants, éducateurs, joueurs et spectateurs à prendre pleinement leurs responsabilités pour assurer la sécurité et le respect des officiels.
La protection des arbitres n'est pas une option : elle est une responsabilité collective et une condition indispensable à la pérennité de notre football.

Le Président
Jean-Claude LEROY

DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME
240 rue notre dame de pontmain 76760 Yerville - district@dfsm.fff.fr - 02 76 52 81 72